



Haies du voisin devenues envahissantes et soucis

Par **Lionelo65**, le **23/03/2016** à **18:43**

Bonsoir,

Je suis propriétaire d'un terrain (construit) et séparé par un muret possédant un grillage en mitoyenneté. Les haies de mon voisin (plantées sur son terrain) font une hauteur de plus six mètres, et dépassant d'un bon mètre sur notre terrain, avec en cadeau de grosses ronces. Cela fait six années que nous avons acheté et que ce "charmant" voisin n'entretient pas du tout ses haies envahissantes.

Je lui ai demandé de les entretenir, de les élaguer à une hauteur normale.

Ce matin j'ai reçu un courrier de mon voisin en m'indiquant qu'il procédera à l'arrachage total des haies. Le souci est que ces haies envahissantes ont détériorées le grillage mitoyen et qu'il m'indique qu'il va devoir enlever ce grillage afin de procéder à l'arrachage de ses haies dans un délai non précisé et ne précise ni la durée de l'arrachage de ses haies, ni de la remise du grillage mitoyen.

Ma question est la suivante : existe-t-il un délai entre le départ de la coupe et la fin, car nous avons un voisin qui certainement a commencé les travaux de coupes, mais qui s'amuse à faire des trous espacés de 10 mètres pour nous embêter, à faire brûler ses branches pour nous enfumer et essaye que notre chien s'échappe par ces différents trous dans la clôture.

Je me demande de combien de temps va-t-il enlever ce grillage mitoyen et s'il peut exiger que nous soyons solidaires de l'achat et pose d'un nouveau grillage, sachant que c'est ses haies qui ont dégradées le grillage.!!!

Par **morobar**, le **24/03/2016** à **08:43**

Bonjour,

Il n'existe aucun délai, autre que de le menacer d'un référé au tribunal pour un arrachage sous astreinte journalière.

En outre vous n'êtes pas tenu de participer au financement du nouveau grillage, corrompu du seul fait de ce voisin.

Par **soie66**, le **08/04/2016 à 13:30**

bonjour,

Ne pas hésiter à demander l'aide de votre assistance juridique de votre assurance habitation. C'est ainsi que nous avons réglé notre souci avec nos voisins pour à peu près le même genre de problème.

Le délais était de un mois dans notre cas.

Courage

Par **soie66**, le **08/04/2016 à 15:53**

bonjour,

Ne pas hésiter à demander l'aide de votre assistance juridique de votre assurance habitation. C'est ainsi que nous avons réglé notre souci avec nos voisins pour à peu près le même genre de problème.

Le délais était de un mois dans notre cas.

Courage